

LYCEE PRIVE UNION-CHRETIENNE DE SAINT CHAUMOND

2 Place Ste croix - BP 40429 - 86011 POITIERS CEDEX

Tel : 05 49 41 32 59

e-mail : ce.0860903p@ac-poitiers.fr

INFORMATIONS CONCERNANT LA RENTREE SCOLAIRE 2018-2019

DATE DE LA RENTREE : LUNDI 3 SEPTEMBRE 2018

La rentrée des internes est le 3 septembre entre 9h et 11h30

Les externes et les demi-pensionnaires rentrent le 3 septembre à 13h45

LES LIVRES SCOLAIRES

Vente de livres au lycée (uniquement pour les élèves qui les ont retenus) :

Vendredi 24 août de 9h à 11h30 et de 14h à 18h.

Les livres sont vendus aux familles et sont réglés comptant. En fin d'année scolaire, le lycée peut racheter les livres qui seront utilisés l'année suivante, si la famille le souhaite, à la condition qu'ils soient encore en bon état. **Il est recommandé de les couvrir.**

Pour les familles qui ne peuvent pas faire le déplacement à cette date, les livres seront remis le jour de la rentrée scolaire.

La région Nouvelle Aquitaine offre une aide aux familles qui ont des enfants en seconde : deux chèques-livres d'un montant total de 70€. A demander, à partir du 02 juillet, à l'adresse :

<https://les-aides.nouvelle-aquitaine.fr/fiche/chequier-livres/>

Il est demandé, sur ce site, de fournir un certificat de scolarité de 3^{ème} et de seconde.

CORRESPONDANCE

Il est demandé de fournir **5 enveloppes timbrées** par famille, à l'adresse des parents, pour l'envoi des bulletins trimestriels, des factures et des convocations diverses

Aucune autorisation d'absence ne sera demandée ou transmise par téléphone : elle sera formulée sur le **carnet de correspondance**, accompagnée de la justification et revêtue de la signature des parents, même si l'information a été communiquée par courrier électronique.

CALENDRIER SCOLAIRE

Au début de chaque trimestre, **un calendrier est communiqué aux familles par courrier électronique**. Sur ce calendrier sont mentionnées les dates :

- des événements importants
- des **rencontres** parents-professeurs
 - En 1^{ère} et terminale, il est prévu deux rencontres pour l'année, à la fin du premier et du deuxième trimestre.
 - En seconde, trois rencontres sont prévues, dont une réunion d'information dès la rentrée.
- des **vacances** scolaires,

Ces dates sont notées également sur notre site Internet, à l'adresse :
<http://www.union-chretienne-poitiers.fr>

A la fin de chaque trimestre, **un bulletin de notes, avec l'appréciation des professeurs** et le relevé des absences, est envoyé aux familles. **Il est recommandé de le conserver avec soin**, en prévision des dossiers d'enseignement supérieur. Aucun duplicata ne sera fourni.

Un logiciel de notes, Easyscol, est mis à la disposition des professeurs et des familles pour le suivi du travail scolaire, des résultats et des absences. Sur ce site figurent également le calendrier du trimestre et les dates des devoirs surveillés. Un code d'accès vous sera communiqué en début d'année scolaire.

INFORMATIONS DIVERSES

1 - Horaires des cours, du lundi au vendredi :

Le matin : de 8h00 (8h30 ou 8h55 le lundi) à 11h50
L'après-midi : de 12h50 à 16h45 ou 17h40 au plus tard.

Le vendredi soir, les cours se terminent à 16h30.

L'externat est ouvert : le matin à partir de 7h40 et l'après-midi à partir de 12h30.

Le lycée est fermé entre 12h et 12h30

Le mercredi après-midi : la présence des élèves au lycée peut être obligatoire pour des cours ou des devoirs surveillés.

2 - Options :

L'année scolaire étant organisée en fonction des effectifs, aucun changement d'options ne peut avoir lieu à partir de la mi-septembre, sauf pour des raisons sérieuses et en plein accord avec la Directrice.

3 - Tenue :

Les élèves seront habillés **de façon simple et correcte** : pantalon long, jupe ou robe au genou, unis, manches courtes ou longues, pas de décolleté, pas de sous-vêtements apparents. Les filles qui ont les cheveux longs les tiendront attachés et les garçons les auront courts.

Au laboratoire, les élèves auront une blouse blanche, en coton, marquée de façon très apparente **au nom complet de l'élève**. Les blouses doivent être lavées régulièrement et ne doivent pas rester dans l'Etablissement pendant les vacances scolaires.

La tenue de sport doit être marquée au nom complet de l'élève et rangée dans un sac. Ce sac ne restera pas dans l'Etablissement en dehors des jours de sport.

4 - Consignes diverses :

Pour des raisons de sécurité, les élèves doivent entrer dans l'établissement dès leur arrivée, **sans stationner sur la place ou dans le hall des bureaux avoisinants**.

Les livres et les cahiers seront transportés dans un cartable ou un sac prévu pour cet usage

L'utilisation des portables est interdite à l'intérieur du bâtiment. Si des élèves les utilisent, ils seront confisqués.

5 - Fichiers informatisés.

L'Etablissement vous informe que, selon les décisions prises par le Rectorat, le fichier d'élèves est informatisé pour leur être communiqué.

ELEVES BOURSIERS

La liste des boursiers nous est communiquée en début d'année scolaire et les notifications d'attribution sont transmises aux familles par nos soins. Les **bourses nationales** sont versées par l'Académie à l'Etablissement. Les bourses sont utilisées en règlement des factures ; le solde, s'il y a lieu, est reversé à la famille en fin d'année scolaire.

Les familles, dont les enfants ne sont pas boursiers, et qui souhaitent obtenir des bourses nationales pour l'année scolaire 2019/2020, doivent demander un dossier à l'Etablissement au mois de février ou mars 2019.

FACTURE

Elle est établie pour l'année. Le paiement sera effectué, en début de période, par mois, par bimestre ou pour l'année, selon le choix des familles. Les virements sont acceptés.

DEMI-PENSION

La demi-pension est ouverte aux filles et aux garçons et comporte quatre repas par semaine ; elle ne comprend pas le goûter. Lorsqu'un repas est pris exceptionnellement dans l'Etablissement, en dehors de la demi-pension, il est payé comptant.

JOURNEE D'APPEL DE PREPARATION A LA DEFENSE

Tous les jeunes de 16 ans révolus doivent se faire recenser à la mairie de leur domicile pour être convoqués entre 16 et 18 ans à la journée d'appel de préparation à la défense. L'attestation délivrée à l'issue de cette journée est obligatoire pour l'obtention du diplôme du baccalauréat.

TRANSPORTS SCOLAIRES

Inscription par Internet sur le site web : www.lavienne86.fr.